

## **Régler la crise par la racine**

Par Simon Laquerre, chronique parue dans La Frontière du 19 mars 2010

Ils sont plusieurs à fonder espoir quant au projet de loi sur l'occupation du territoire forestier québécois, dont l'étude vient récemment de se conclure en commission parlementaire. C'est que, comme chacun sait, rien ne va plus pour les grandes entreprises forestières, qui font face à de graves difficultés financières et dont les usines fonctionnent au ralenti, quand elles ne sont pas carrément fermées. Le modèle actuel, donnant la part du lion aux multinationales cotées en bourse, a fait la preuve de ses limites. Le Québec compte plus de 200 communautés mono-industrielles, uniquement dans le secteur forestier. Pour ces communautés, dont plusieurs sont en Abitibi-Témiscamingue, fermeture d'usine rime avec déclin du village.

Malheureusement, il n'y a pas de solution magique pour sortir de la crise. La bonne nouvelle, c'est que plusieurs avenues prometteuses sont connues depuis longtemps et qu'il ne reste qu'à les mettre en pratique. Pour n'en nommer que quelques-unes : diversification des produits et des marchés, gestion intégrée des ressources, zonage fonctionnel, aménagement écosystémique, gestion régionalisée, etc. Souhaitons que la refonte de la loi pave la voie à une nouvelle foresterie, sous le contrôle des communautés locales, où la forêt ne serait plus réduite à un entrepôt de « matière ligneuse » et où plusieurs autres ressources seraient valorisées : petits fruits, champignons, plantes médicinales, récréotourisme, puits de carbone, etc.

Sans mettre la grande entreprise à la porte, il est temps de donner un plus grand rôle aux communautés. Il faut rendre au public sa forêt, notamment en soutenant les PME et les coopératives et en tenant compte de l'expertise, du point de vue et des besoins de tous les utilisateurs de la forêt.